Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

# Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétreaultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Madame Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Constance LAUZON, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**Ouverture de la séance.**

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Le maire explique que les membres du conseil assistent à cette séance par vidéoconférence, conformément à l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, afin de respecter les consignes de distanciation sociale.

---

**CA20 27 0301**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Madame Karine Boivin Roy, conseillère du district de Louis-Riel, souhaite offrir ses condoléances aux familles des victimes tuées et blessées dans le Vieux Québec; madame Suzanne Clermont et monsieur François Duchesnes. Elle explique que l'on doit poursuivre les efforts collectifs pour avoir un filet de sécurité sociale plus large, car les effets de la pandémie sur la santé mentale des citoyens semblent s'être aggravés. Elle remercie madame Patricia Plante et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour le travail accompli avec les organismes communautaires responsables d'offrir des services de loisirs diversifiés et qui ont sût s'adapter à la situation en offrant des projets modifiés, notamment le Projet Harmonie. Elle invite les citoyens à l'événement Touts petits livres en fête, organisé par les bibliothèques et maisons de la culture de l'arrondissement, le 22 novembre à 9 h. Il s'agit d'un atelier culinaire en ligne pour les 2 à 5 ans.

Madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, se joint aux condoléances exprimées par madame Karine Boivin Roy, et la remercie pour ses mots justes en ces circonstances. Elle annonce la mise sur pied d'une instance de concertation pour le développement du secteur de l'écoparc industriel de la Grande Prairie et invite les citoyens à une soirée d'information à ce sujet, qui aura lieu le 5 novembre prochain à 19 h sur la plateforme Réalisons Montréal.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, rappelle que les bibliothèques, bien que fermées à la consultation sur place, continuent d'offrir un service de prêts de livres par réservation. De plus, il rappelle que les arénas et les piscines sont ouverts pour le patinage et les bains libres. Il annonce que dans le cadre du Plan hivernal de la Ville de Montréal en itinérance, l'hôtel Place Dupuis sera transformé en refuge pour sans-abris jusqu'au 1er avril 2021. De plus, l'arrondissement offrira une unité de débordement de 40 lits, une halte-chaleur, une brigade de cohabitation autour du YMCA Hochelaga-Maisonneuve et un service de navette pour assurer l'accès aux différentes ressources.

Monsieur Éric Allan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, annonce au point 20.01 l'attribution d'une contribution financière additionnelle à la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour l'organisation d'une campagne de sociofinancement afin d'encourager l'économie locale et les commerçants de l'arrondissement.

Madame Suzie Miron, conseillère du district de Tétreaultville, annonce l'adoption au point 40.12 d'un projet de construction d'une résidence de logements pour les personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur la rue Sherbrooke, comprenant 91 unités de logement, un toit en terrasse avec végétaux et un taux de verdissement de 23 %. De plus, elle annonce l'implantation d'un arrêt sur la rue Souligny à l'intersection de la rue Joffre afin de ralentir la circulation et de sécuriser notamment la piste cyclable. Enfin, elle veut remercier le curé François Baril qui œuvre dans Mercier Est depuis 26 ans et souligner son départ pour une préretraite bien méritée. Il sera remplacé par le vicaire Éric Amahoumi.

---

**Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.**

La période de questions débute à 19 h 29.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

| | |
|---|---|
| Roger Harvey | Depuis le réaménagement de la rue Marseille et l'implantation de la piste cyclable, vous avez mis en place sur la rue Marseille côté nord, entre les rues Arcand et Haig une interdiction d'arrêt qui implique aussi une interdiction de stationner. Plusieurs de nos clients et locataires ont reçu des amendes. Côté sud de la rue Marseille, les stationnements sont limités en temps. Il est donc impossible pour nos locataires et nos clients de moyenne durée de stationner à proximité de nos commerces et logements. Bien que la configuration de la rue et de la piste cyclable soit identique côté sud et côté nord, qu'il n'y a aucune problématique de permettre le stationnement côté nord comme cela est permis côté sud, qu'il n'y a pas de problème de sécurité, je demande des explications à la mise en place de cet interdiction de stationnement implicite et je demande modifier la signalisation afin permettre à nouveau la possibilité de stationner sur le côté nord de la rue Marseille. |
| Julie Paquin | J'aimerais savoir quelle est la procédure suivie lorsqu'un animal domestique mort est trouvé par un citoyen et que l'arrondissement en est avisé. Comment s'effectuent la collecte et la disposition du cadavre ? Vu que la micropuce est maintenant obligatoire, est-ce qu'une vérification est faite pour savoir si l'animal a une micropuce et, le cas échéant, informer son propriétaire de son décès ? |
| Roger Tremblay | (40.16) Pour le projet PP27-0290, comment peut-on demander une dérogation à des règles de base à des citoyens quand ces mêmes citoyens voisins ont dû suivre les règles et ont jamais eu la même possibilité quand ils ont fait des travaux sur leur maison, jamais on m'a dit ou suggéré une dérogation et pour 3 pouces lors de ma prise de permis en 2002 et ils ont demandé une dérogation pour 3 mètres, le projet indique de miser sur la qualité de vie des futurs occupants, mais où est le respect des résidents actuels? |
| Josée Kenny | Sens unique, je suis très heureuse de l'implantation des sens uniques dans notre quartier en espérant que ceci puisse réduire la circulation de transit à l'intérieur des rues résidentielles. Malheureusement plusieurs citoyens demeurent récalcitrants car ils ne comprennent pas l'utilité et utilisent les ruelles comme raccourci. Serait-il possible d'envisager une meilleure communication. Essentiel pour atteindre l'objectif (campagne de sensibilisation) Et une présence policière pour ceux qui ne respectent pas le code de la route. |

| | |
|---|---|
| Gilles Revel | Comment est-il possible d'éviter les excès de vitesse qui ont lieu sur la rue Honoré-Beaugrand au nord de la rue Sherbrooke Est ? Ce quartier résidentiel est maintenant habité par plusieurs familles avec des enfants qui risquent d'être accidentés en jouant, en faisant du vélo ou en traversant la rue. |
| Serge Desrochers | Mon sujet : Demande de modification de stationnement sur la rue Marseille coin Dickson suivant la modification routière de la rue Marseille, direction ouest à sens unique et la création de deux pistes cyclable direction Est et Ouest. J'aimerais rencontrer les élus pour leur proposer certaine modification. Je voudrais être présent pour la rencontre du 2 novembre à 19 h, j'ai préparé de la documentation et photos. |
| Myriam Côté | Pouvez-vous me dire pourquoi vous avez mis une rue, qui est bloqué par la voie ferrée, sens unique vers le nord ? Avez-vous pensé à la pollution supplémentaire des voitures ? Aux détours que nous devons faire parce que vous avez mis la rue Dubuisson sens unique vers l'est. Tous nos déplacements se font vers l'ouest. Pourquoi avoir mis Paul-Pau sens unique vers le nord entre Notre-Dame et Dubuisson ? D'autant plus qu'il n'y a aucune piste cyclable sur Paul-Pau. Je vous invite à faire le trajet avec moi pour que vous puissiez constater combien c'est frustrant de devoir conduire plus loin pour revenir sur ses pas. J'estime que cette rue devrait redevenir dans les deux sens. |
| Luc Duranleau | (40.16) Concernant le projet PP27-0290, Comment la Ville de Montréal peut-elle accepter une dérogation qui maximise l'occupation d'un terrain et augmenter le nombre d'étages, soit de passer de deux étages à trois et demi et cela sans stationnement dans un secteur déjà saturé par les véhicules dans les rues environnantes. Comment promettre 35 % d'espace vert avec un immeuble de 24 logements soit 8 logements de large sur ce terrain ? La Ville de Montréal va-t-elle baisser les taxes des maisons voisines suite à leur baisse de valeur étant devenue sans qualité de vie ? |
| Michel Gravel | La STM prévoit la reprise de la circulation normale pour 2022, pourquoi une voie réservée maintenant ? Pourquoi nous obliger à chercher des espaces de stationnement inutilement trois fois par jour ? Pourquoi satisfaire l'égo de quelques fonctionnaires au détriment du bien être des habitants de MHM ? Il n'y a pas de congestion automobiles direction sud, les bus circulent à vitesse maximale...prouver le contraire. Direction nord modifier les feux de circulation, prioriser les bus. Pourquoi ne pas reporter votre décision à un moment plus opportun, sans le stress de la covid, sans le stress de l'hiver qui déjà, rôde ? |
| Guylaine Laroche | Depuis la déviation du trajet du bus 32, nous constatons une augmentation des dangers de circuler pour les piétons et cyclistes. Le trajet d'avant rue Turenne offrait une voie large et bordée par l'église et le grand parc Pierre-Bédard (interdiction de stationner de 8 h à ), sécuritaire pour les piétons et cyclistes: on y voyait venir le bus 32 de loin. Maintenant coin de Jumonville et Lacordaire, l'autobus 32 surgit, portant atteinte à la sécurité des personnes. Deux bus 32 ne peuvent se croiser sur le nouveau trajet étroit de la rue Lacordaire, j'en suis témoin. L'accumulation de neige dans quelques semaines amplifiera les problèmes de sécurité et de paix du voisinage, c'est pourquoi il est urgent, avant l'hiver, de rétablir l'ancien parcours du bus 32. Pourquoi, comme résidente, ai-je la responsabilité et le fardeau de démontrer la dangerosité et la dévalorisation de notre secteur provoquées par cette décision inconséquente de dévier le trajet de la 32 ? |
| Debbie Scabilis | La nouvelle signalisation pour stationnement sur boulevard Langelier est dépassée par exemple les lundis matin, nous pouvons stationner côté est : journée balai ni côté ouest : arrêt interdit, on ne sait pourquoi. Lorsque vous modifiez la réglementation, il serait à propos de vérifier les incohérences associées. Où doit-on stationner ? Sur le terre plein ? |
| Gabriel Martin Labrosse | J'habite sur la rue Ontario est, au coin Aird depuis quelques mois. J'ai demandé l'installation de supports à vélo, chose qui a été faite rapidement; je vous en remercie. Par contre, hier, 31 octobre, des agents de l'arrondissement ont mis une affiche demandant d'enlever les vélos d'ici le 1er novembre (préavis trop court à mon avis). L'un des agents m'a dit que ce support à vélo en particulier était litigieux et il ne pensait pas que l'arrondissement le réinstalle. Pour les trois anneaux du support qui prennent à peine une place de stationnement de voiture, 6 vélos et + peuvent s'y stationner. De plus, je trouve cela absurde qu'une |

| | |
|---|---|
| | telle structure soit installée et désinstallée pour 4 mois d'utilisation seulement. Par ailleurs, nous sommes plusieurs à vouloir utiliser ce support à l'année. Est-ce que l'arrondissement pourrait laisser le support en place ? |
| Jacinthe Roy & Léo Ricard | Bonjour, concernant le nouveaux parcours STM 32 Lacordaire. J'aimerais savoir si nos élus, le Groupe Tandem ainsi que toutes les personnes qui ont participé à approuver ce changement (ajout de 188 autobus par jour - une aux 12 minutes) avaient considéré le fait que dans le passé, une demande pour l'ajout d'arrêts/stops afin de sécuriser coin Louis Veuillot-de Jumonville qui était déjà très dangereux avait été soumise, car de nombreuses autos et camions y circulent pour le marché de quartier entre autre. Cette demande avait été refusée seulement en raison d'une réglementation concernant le nombre d'arrêts/stops sur de Jumonville. On vient d'ajouter 188 autobus dans un secteur déjà considéré comme dangereux, ce qui n'améliore en rien le sentiment de sécurité pour les citoyennes/citoyens, enfants, étudiants qui y circulent à pied, bicyclette, trottinette, planche à roulettes. automobilistes, etc. |
| Damian Angeles | Nouveau trajet autobus Lacordaire 32. Pour apaiser un secteur particulier, le passage d'une centaine d'autobus se retrouve sur la rue Lacordaire entre de Jumonville et Turenne. La pollution par le bruit est majeure, car il s'agit d'une petite rue bordée de maisons résidentielles. Nos enfants, personnes âgées, et nous-mêmes, à vélo, à pied, sommes en danger vu l'étroitesse de la rue lors du passage des autobus. Objectivement, un tel circuit n'a pas sa place sur une telle rue. Nous nous demandons où est la cohérence de cette décision. Imaginons-nous en après Covid, quel trafic majeur il y aura sur ce petit tronçon de rue anciennement paisible ! Nous avons tout perdu dans cette décision: le calme, la sécurité, la valeur de nos maisons, notre santé. Serait-ce possible de revoir ce trajet en respect des citoyens contribuables, en respect de la sécurité de tous et en respectant la consigne d'apaisement ? |
| Raymond Moquin (président du Collectif en environnement Mercier-Est) | Lors de rencontres concernant le projet immobilier sur les terrains de l'ancienne cour de voirie tenues l'an dernier, il avait été mentionné que l'implantation d'un sens unique sur la rue Dubuisson (maintenant en vigueur) et de feux de circulation aux intersections de la rue Honoré-Beaugrand et Souligny/Dubuisson étaient étroitement associés à l'acceptation de ce projet. En effet, l'augmentation prévisible de la circulation avec l'implantation du projet rend cette dernière mesure importante afin d'assurer la fluidité de la circulation. Des appareils Miovision servant probablement à des mesures de circulation ont été observés à l'intersection des rues Honoré-Beaugrand et Gustave-Bleau. Pouvez-vous nous confirmer de quelle étude il s'agit et si cela a un lien avec l'installation de feux de circulation aux intersections mentionnées ci-dessus ? Si c'est le cas, est-ce que cela signifie que l'implantation des feux de circulation promise à cet endroit n'est pas encore garantie ? |
| Harold Dupuis | A propos du stationnement de la rue Marseille ils ont fait une piste cyclable et depuis nous avons perdu beaucoup de stationnement est-il possible de faire des ajustements pour garder nos stationnements et la piste cyclable. |
| Louis Bourque | Lors du dernier conseil une citoyenne, Liliane Dupont vous demandait d'offrir des abris de façon disséminée et décentralisée pour éviter aux personnes itinérantes de devoir se rassembler. Elle s'exprimait à la minute 1:01:56, conformément aux directives de la Santé publique. Vous conceviez alors l'Itinérance comme une responsabilité légale, incombant au Gouvernement du Québec. Comme si la question n'était pas celle du logement, et le problème, éthique pour lesquels la Ville est parfaitement habilitée; notamment par les articles suivants :<br>- 29.4 et 570c) de la Loi sur les Cités et villes<br>- 14.2 du Code Municipal<br>- le préambule ainsi que les 87, 89, 121, 104 et 144 de la Charte de Montréal<br>- 2, 91 et 95 de la Loi sur les Compétences municipales<br>J'aurais voulu disposer de plus de 998 caractères pour vous décliner le contenu de chaque article et ainsi poser une question simple. Pouvez-vous le faire pour chacun d'entre eux ? Votre pertinence tient à la connaissance. |
| Gaetan Mailloux | Bonsoir Mr Lessard Blais<br>Lors du dernier conseil de ville à ma question sur le marquage qui été |

fait sur la rue de Cadillac et autour, à savoir quels travaux sont prévus sur la rue, vous m'avez répondu qu'aucun travaux ne sont prévus avant 2023. Le marquage aurait été fait plus de 2 ans à l'avance. Ça n'a aucun sens, le marquage sera tout effacé depuis lors. Pouvez-vous expliquer votre réponse et m'éclairer car ceux qui ont fait le marquage ont été très clair, ils parlaient de travaux en 2021.

Jean-Christophe Bureau d'Infologis

Infologis mène la campagne Pour des inspections impeccables dans le but que l'arrondissement prenne ses responsabilités afin de régler les problèmes de salubrité des logements. MHM est l'un des arrondissements les plus touché par le problème de salubrité, et depuis que vous êtes maire, la situation ne s'est guère améliorée. Quand un locataire a un problème de salubrité, il peut demander la visite d'un inspecteur. Ce dernier envoi un avis au propriétaire indiquant un délai dans lequel les problèmes doivent être réglés. Nous savons que si un constat d'infraction était systématiquement remis aux propriétaires à l'échéance du délai indiqué, les réparations se feraient plus rapidement. Vous refusez d'implanter cette mesure, alors que nous avons la conviction qu'elle contribuerait à l'amélioration de l'état des logements. Pire, vous ne proposez aucune solution de rechange. Pourquoi n'appliquez-vous pas cette mesure et qu'allez-vous faire pour améliorer l'état des logements dans MHM ?

Jo-Annie Tremblay

Bonjour, mes questions concernent l'aire d'exercice canin du parc Liébert. Nous avons entendu parler que des améliorations de ce parc sont prévues au PTI. Est-ce possible de connaître ces améliorations prévues et quand elles seront débutées? Pouvons-nous voir le synopsis proposé et est-il encore possible d'émettre nos recommandations d'améliorations ?

Denis Côté

Tout d'abord, je félicite l'arrondissement pour la remise en état de nos trois arénas, malgré la pandémie. J'ai eu le plaisir de patiner dès ce matin à l'aréna Francis-Bouillon.Ma question concerne la pollution visuelle ou par papiers inutiles. Dans un autre arrondissement, il a été possible d'éliminer des panneaux publicitaires géants. Ceci a l'effet de transférer des budgets publicitaires vers des médias d'information et d'améliorer le paysage urbain. Cette possibilité a-t-elle déjà été envisagée dans MHM ?
Sous-question. Le journal local hebdomadaire est utilisé pour faire accepter le Publisac, un paquet de deux centimètres d'épais de circulaires. Il est pourtant possible de rentabiliser un journal local, sans qu'il soit associé à autant de papiers qui, au mieux, vont rapidement au recyclage. Serait-il possible d'inverser le consentement des citoyens, à savoir qu'il faudrait apposer un avis indiquant qu'on désire recevoir des circulaires, plutôt que le contraire ?

Daniel Chartier

En 2018, l'arrondissement amorçait la préparation d'un Plan directeur des parcs et espaces verts de MHM par un questionnaire en ligne. Le site de Réalisons Montréal montre un échéancier selon lequel ce Plan directeur devait être approuvé à l'automne 2019 par le conseil d'arrondissement. Au conseil d'arrondissement MHM du 5 octobre 2020, j'ai posé une série de questions sur ce sujet et sur quelques objets complémentaires. Dans ses réponses, M. le maire Lessard-Blais a mentionné que le processus public relatif à ce Plan directeur ne reprendrait qu'une fois la Covid passée, en 2021...Étant donné que les analyses concernant les parcs et espaces verts de MHM devraient avoir été complétées depuis 2019, l'arrondissement pourrait-il confirmer que c'est effectivement le cas et les rendre publiques accompagnées des principales orientations ? Sinon, quel est l'échéancier de l'arrondissement dans ce dossier ?

Sandra Cordero Rebolledo

Question 1 : Le 5 octobre 2020, vous disiez M. Lessard-Blais, travailler sur l'ouverture de haltes-chaleur en novembre ou le plus rapidement possible qu'il va y en avoir à différents endroits à travers la ville. On est début novembre et toujours pas de haltes-chaleur pour les campeurs de la rue Notre -Dame ou autre. C'est froid et cette nuit il fera 2 degrés Celsius. Quand est-ce qu'il y aura concrètement des haltes-chaleur, combien et où svp ?
sous question : Pouvez-vous fermer la rue qui est entre le parc Dézéry et la piste cyclable pour faire une rue piétonnière pour permettre l'installation des haltes-chaleur près des campeurs de la rue Notre-Dame ?

Martin Lanoue

Bonjour, notre maison ayant malheureusement passée au feu en juin dernier, nous voulons savoir pourquoi il est si long et complexe d'avoir

des réponses rapides et un accompagnement pour nous aider dans l'obtention d'un permis de démolition-construction et pourquoi n'existe-t-il pas un programme favorisant des délais plus rapides et impliquant moins de bureaucratie pour des citoyens sinistrés comme nous.

Gilles Vaillancourt — La COVID-19 a augmenté de façon spectaculaire la fréquentation du parc Thomas-Chapais. De très nombreux visiteurs ne respectent pas les pratiques permettant de maintenir la qualité écologique de ce milieu naturel reconnu. Le comité citoyens a noté une multiplication des sentiers anarchiques, un élargissement des sentiers principaux, un piétinement de secteurs où pousse la précieuse flore printanière, de nouveaux amoncellements de bois. En conséquence, le comité citoyens du parc Thomas-Chapais considère urgent que l'arrondissement MHM prenne toutes les mesures nécessaires afin de gérer la centaine de tas de branches, limiter le nombre de sentiers et procéder au déracinement des gros plans de nerprun cathartique. Pour ce faire, serait-il possible de planifier une rencontre dès que possible afin de discuter de ces sujets ?

Kristina Robert Damien — Concernant l'habitation du 2805, rue de Bruxelles qui a passé au feu le 18 juin 2020. Je voudrais savoir pourquoi cela prend autant de temps pour eux comme pour nous, le voisinage ? Car depuis, il y a des curieux qui s'y arrêtent, on a un peu peur que la vermine s'y installe, ainsi que des squatteurs. De plus, plus le temps passe et plus nous craignons d'avoir les travaux et le bruit tout le printemps et l'été prochains, alors que nous avons eu l'odeur de cramé tout l'été et c'était fort désagréable par moment. Donc les choses pourraient-elles aller plus vite pour que cette famille puisse revenir vivre dans son foyer ? Et que nous ayons une vision plus jolie dans notre quartier qui a des allures d Halloween depuis presque 6 mois. Merci à vous tous.

La période de questions se termine à 20 h 38.

Le maire explique que le nombre de questions posées sur le même sujet a été limité à 3, tel que le permet le règlement de régie interne, conséquemment, les questions de certains citoyens n'ont pas été lues. Le maire remercie ces personnes pour leur question :

Madame Manon Clavet, concernant la piste cyclable et le stationnement sur la rue de Marseille, mesdames Christine Paquette et Lucie Turcotte ainsi que monsieur Pierre Ouimet, concernant la modification du trajet de la ligne d'autobus 32 sur le boulevard Lacordaire.

---

**CA20 27 0302**

**Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 5 octobre 2020.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 5 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

---

**Dépôt des rapports de consultations écrites tenues du 14 au 28 octobre 2020.**

---

**CA20 27 0303**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et la Société de développement commerciale Hochelaga-Maisonneuve en ajoutant une contribution financière de 25 000 $ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement au profit des citoyens, des commerçants et d'organismes de bienfaisance locaux.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier la convention initiale de 72 500 $ accordée à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve en ajoutant une contribution financière de 25 000 $ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement au profit des citoyens, des commerçants et des organismes de bienfaisance locaux.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Serge Villandré, directeur de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206689005

---

Il est proposé par Monsieur Pierre Lessard-Blais

appuyé par Madame Laurence Lavigne Lalonde
Madame Karine Boivin Roy
Madame Suzie Miron
Monsieur Éric Alan Caldwell

Et résolu

De réunir, pour fins d'études, les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA20 27 0304**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Le Club Gymnacentre de Montréal pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et Le Club Gymnacentre de Montréal, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1176024003

---

**CA20 27 0305**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Club Aquatique de l'est de Montréal pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Club aquatique de l'est de Montréal, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1176024002

---

**CA20 27 0306**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Le Projet Harmonie pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Le Projet Harmonie, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1174252005

---

**CA20 27 0307**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1177828003

---

**CA20 27 0308**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des Loisirs St-Justin pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des Loisirs St-Justin, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1174252003

---

Il est proposé par Monsieur Pierre Lessard-Blais

appuyé par Madame Laurence Lavigne Lalonde
Madame Karine Boivin Roy
Madame Suzie Miron
Monsieur Éric Alan Caldwell

Et résolu

De réunir, pour fins d'études, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA20 27 0309**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme CCSE Maisonneuve pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme CCSE Maisonneuve, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1173354002

---

**CA20 27 0310**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Service des loisirs St-Fabien pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Service des loisirs St-Fabien, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177828002

---

**CA20 27 0311**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Centre communautaire Hochelaga pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Centre communautaire Hochelaga, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1173354005

---

**CA20 27 0312**

**Approuver deux conventions addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre des jeunes Boyce-Viau pour la modification des projets initiaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver deux conventions addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre des jeunes Boyce-Viau, pour la modification des Projets dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1173354003

---

**CA20 27 0313**

**Approuver deux conventions addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme GCC La Violence! pour la modification des projets initiaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver deux conventions addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme GCC la Violence!, pour la modification des Projets dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1173354004

---

Il est proposé par Monsieur Pierre Lessard-Blais

appuyé par Madame Laurence Lavigne Lalonde
Madame Karine Boivin Roy
Madame Suzie Miron
Monsieur Éric Alan Caldwell

Et résolu

De réunir, pour fins d'études, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA20 27 0314**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Club de soccer Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Club de soccer Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1174669002

---

**CA20 27 0315**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1177828004

---

**CA20 27 0316**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément, pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1173354001

---

**CA20 27 0317**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme L'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda, entre la Ville de Montréal et l'organisme L'Antre-Jeunes de Mercier-Est pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1174252004

---

**CA20 27 0318**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc. pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc. pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1177828005

---

**CA20 27 0319**

**Approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme Service des Loisirs Ste-Claire pour la modification du projet initial dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY
Madame Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la Ville de Montréal et le Service des Loisirs Ste-Claire pour la modification du Projet dû aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1174252002

---

**CA20 27 0320**

**Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, des réservations des terrains sportifs extérieurs et de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2021, la coordination du sport régional ainsi que la gestion des conventions de partenariat relatives au Programme de soutien aux associations sportives régionales, des réservations des terrains sportifs extérieurs et de l'entente de bail de l'espace du 8110, boulevard Saint-Michel dédié aux associations sportives régionales.

D'effectuer les virements et ajustements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1205167001

---

**CA20 27 0321**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (RCA20-27009).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre-Lessard Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (RCA20-27009), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (RCA20-27009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1206689008

---

**CA20 27 0322**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2021 (RCA20-27007), à compter du 1er janvier 2021, imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2021 (RCA20-27007), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2021 (RCA20-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1204525002

---

**CA20 27 0323**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1203510001

---

**CA20 27 0324**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant la construction de mezzanines dans le secteur Louis-H.-La Fontaine (01-275-134).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant la construction de mezzanines dans le secteur Louis-H.-La Fontaine (01-275-134), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant la construction de mezzanines dans le secteur Louis-H.-La Fontaine (01-275-134).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1205092009

---

**CA20 27 0325**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 928 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA20-27002).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement à été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenu le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 928 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA20-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1204859004

---

**CA20 27 0326**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 037 000 $ afin de financer la réalisation de travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation (RCA20-27003).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement à été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenu le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 037 000 $ afin de financer la réalisation de travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation (RCA20-27003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1204859005

---

**CA20 27 0327**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 222 000 $ afin de financer la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA20-27004).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement à été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenu le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D’adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 222 000 $ afin de financer la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA20-27004).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1204859006

---

**CA20 27 0328**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 $ afin de financer la réalisation de travaux de protection d'immeubles (RCA20-27005).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement à été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 $ afin de financer la réalisation de travaux de protection d'immeubles (RCA20-27005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1204859007

---

**CA20 27 0329**

**Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 250 000 $ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA20-27006).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement à été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 250 000 $ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA20-27006).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1204859008

---

**CA20 27 0330**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'ajuster le zonage dans le secteur de la rue Hochelaga dans Tétreaultville (01-275-129).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 6 avril 2020;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 11 au 25 septembre 2020, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 et l'adoption d'un second projet de règlement le 5 octobre 2020.

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'ajuster le zonage dans le secteur de la rue Hochelaga dans Tétreaultville (01-275-129).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1206238003

---

**CA20 27 0331**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à remplacer la catégorie d'usages E.1 (1) « Espaces et lieux publics » par la catégorie d'usages E.1(2) « Espace naturel » dans la zone 0261 (parc Thomas-Chapais) et dans la partie de la zone 0001 située au nord de la rue Bélanger (parc du Boisé-Jean-Milot) (01-275-133).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 31 août 2020;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 11 au 25 septembre 2020, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 et l'adoption d'un second projet le 5 octobre 2020;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à remplacer la catégorie d'usages E.1 (1) « Espaces et lieux publics » par la catégorie d'usages E.1(2) « Espace naturel » dans la zone 0261 (parc Thomas-Chapais) et dans la partie de la zone 0001 située au nord de la rue Bélanger (parc du Boisé-Jean-Milot) (01-275-133).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1200603008

---

**CA20 27 0332**

**Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un Règlement autorisant la construction et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la construction et l'occupation d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1200603006

---

**CA20 27 0333**

**Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés aux événements.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2020 (partie 4).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, a. 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2020 (partie 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1206612001

---

**CA20 27 0334**

**Édicter une ordonnance visant à instaurer un arrêt obligatoire à l'approche est de l'intersection de l'avenue Souligny et de la rue Joffre.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant à instaurer un arrêt obligatoire à l'approche est de l'intersection de l'avenue Souligny et de la rue Joffre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1202448005

---

**CA20 27 0335**

**D'édicter une ordonnance afin de retirer une zone de stationnement interdit, de 7 h 30 à 9 h et de 14 h 30 à 16 h 30 les jours d'école, excepté les autobus scolaires, en face des bâtiments situés au 5675, avenue de Carignan et au 5755, avenue de Carignan.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance afin de retirer une zone de stationnement interdit, de 7 h 30 à 9 h et de 14 h 30 à 16 h 30 les jours d'école, excepté les autobus scolaires, en face des bâtiments situés au 5675, avenue de Carignan et au 5755, avenue de Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1208409019

---

**CA20 27 0336**

**Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0290 autorisant la construction d'un immeuble d'habitation au 9510, rue Notre-Dame Est.**

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 5 octobre 2020, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0290.

ATTENDU la tenue, du 14 au 28 octobre 2020, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet particulier, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009),

Le second projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0290 permettant la construction d'un immeuble d'habitation au 9510, rue Notre-Dame Est sur le lot 1 294 497. À cette fin, il est permis de déroger à des dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les dispositions suivantes :

**Hauteur**

1. Malgré les dispositions des articles 9 et 10, le bâtiment peut avoir une hauteur maximale de 3 étages et de 12,5 mètres.

**Alignement de construction**

2. Les articles 60 et 60.1 ne s'appliquent pas.

a) les alignements de construction doivent être approuvés conformément au titre VIII.

**Conditions supplémentaires**

3. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement du bâtiment ou une modification d'une caractéristique architecturale, lorsqu'il s'agit de travaux visibles depuis un endroit sur le terrain, une approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural est requise en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et selon les critères suivants :

a) le bâtiment doit être conçu de façon à limiter l'impact du bruit provenant de la circulation sur la rue Notre-Dame Est;

b) l'implantation du bâtiment doit favoriser l'aménagement d'une rangée d'arbres entre les rues et les façades;

c) la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement de terrasse au toit;

d) les espaces intérieurs et extérieurs doivent permettre l'aménagement d'un nombre bonifié d'unités de stationnement pour vélo.

4. Préalablement à la délivrance du permis de construction, une approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural est requise pour l'aménagement du terrain en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et selon le critère suivant :

a) l'aménagement paysager doit contribuer à maximiser la superficie de terrain végétalisée et la réduction de surface minérale.

5. Une entente doit être signée entre le promoteur et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement dans le cadre de la Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables, et ce, avant l'adoption de la troisième résolution du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve concernant le présent projet particulier PP27-0290.

6. Les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

7. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

Toute disposition non compatible avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'appliquent pas. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1206238008

---

**CA20 27 0337**

**Accorder une dérogation mineure relative à l'alignement de construction afin d'autoriser la construction d'un bâtiment situé au 9395, rue de Limoilou.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser un alignement de construction établi entre six et neuf mètres pour la construction d'un bâtiment situé au 9395, rue de Limoilou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1206238006

---

**CA20 27 0338**

**Accepter la somme de 1 296 600 $, que le propriétaire des lots projetés 6 377 178 à 6 377 184, situés sur le côté nord de la rue Notre-Dame Est, au sud de l'avenue Dubuisson, à l'ouest de l'avenue Meese, doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) à titre de frais de parcs.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accepter la somme de 1 296 600 $, que le propriétaire des lots projetés 6 377 178, 6 377 179, 6 377 180, 6 377 181, 6 377 182, 6 377 183 et 6 377 184, situés sur le côté nord de la rue Notre-Dame Est, au sud de l'avenue Dubuisson, à l'ouest de l'avenue Meese, doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) à titre de frais de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1208916001

---

**CA20 27 0339**

**Approuver les travaux de transformation pour l'immeuble situé au 1505, rue Dickson.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver, suivant l'avis du comité consultatif d'urbanisme (AVIS 27-CCU2020-2286), les travaux prévus dans le cadre du projet de transformation pour l'immeuble situé au 1505, rue Dickson avec les conditions suivantes :

- réintégrer des portes à l'intérieur de l'alcôve existante;
- conserver le porte drapeau;
- démarquer l'escalier principal avec une base en maçonnerie ou en béton;
- l'escalier arrière doit être localisé à l'intérieur du bâtiment;

- créer des aménagements d'arbustes ou de végétation en plus du recouvrement de gazon au pourtour du bâtiment et spécifiquement près des escaliers;

De plus, il est suggéré :

- d'utiliser un revêtement pâle pour le revêtement du stationnement ;
- d'ajouter des arbres le long du stationnement, côté nord, si la distance le permet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1200492004

---

**CA20 27 0340**

**Modifier le secteur SRRR 149 par l'agrandissement de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Baldwin entre les rues Sherbrooke Est et de Teck.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De modifier le secteur SRRR 149 par l'agrandissement de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Baldwin, entre les rues Sherbrooke Est et de Teck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1202448004

---

**CA20 27 0341**

**Nommer un(e) maire(esse) d'arrondissement suppléant(e) pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De nommer madame Suzie Miron mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1203510002

---

**CA20 27 0342**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2020.**

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 septembre 2020.

60.01 1203264018

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 40.

70.02

| | |
|---|---|
| Pierre LESSARD-BLAIS<br>maire d'arrondissement | Dina TOCHEVA<br>secrétaire d'arrondissement |

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.